



Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

## AGP Expertise



### **EPSILON II – Business Park**

**212 Avenue THALES**

**83700 SAINT RAPHAEL**

**Tél : 04 94 44 81 41**

Mél : [contact@agpexpertise.com](mailto:contact@agpexpertise.com) - Web : [www.agpconseils.com](http://www.agpconseils.com)

SARL au capital de 1 500 €, enregistrée au RCS de Fréjus sous le n° 824 978 597

Représentée par Cyrille HOLUB

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre région Marseille PACA sous le n°10 00009870 01

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par Nadège VICHERY et auront pour finalités l'exécution et le suivi de la mission, la relation client et la gestion informatique des données. Pour la réalisation de sa mission, elles sont susceptibles d'être conservées pour une durée de 5 ans et sont destinées aux collaborateurs et associés du cabinet.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en adressant un courriel à l'adresse suivante [rgdp@agpexpertise.com](mailto:rgdp@agpexpertise.com) /un courrier à l'adresse suivante :

AGP Expertise – Service RGDP - EPSILON II – Business Park - 212 Avenue THALES - 83700 SAINT RAPHAEL.

## Statuts légaux

La profession est réglementée par l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945, le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et l'arrêté du 19 janvier 2022 portant agrément du règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables.

Responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA ENTREPRISE 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON – 72030 LE MANS CEDEX 9

Contrat d'assurance N° 113 516 316 / Adhésion N° 6000001327

## Partenaires

Il est par ailleurs partenaire de :



### **Société intermédiation assurance et de Conseil en Investissement financier**

SARL au capital de 20 000 €, enregistrée au RCS de Fréjus sous le n° 519 655 922

NAF/APE : 6622Z

Représentée par Stéphane BENTEIN & Nadège VICHERY

CIF enregistré sous le numéro : E002527 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF)

IAS: Catégorie Courtier - Type C



## Agence Immobilière

SARL au capital de 50 000 €, enregistrée au RCS de Fréjus sous le n° 479 555 567

Représentée par Stéphane BENTEIN

Carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce : n° CPI 8303 2018 000 032 647 délivrée par la CCI du Var

Membre agréé SNPI sous le numéro 15672

### Mode de facturation et rémunération professionnel

Dans tous les cas, la lettre de mission validera définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client.

### Mode de communication

Les communications peuvent être réalisées par mail, téléphone et voie postale.

### Comment seront traités d'éventuels différents ?

Il est précisé que nous sommes tenus d'une obligation de moyens.

Pour toute réclamation le Service Réclamation peut être contacté par courrier (EPSILON II – Business Park – 212 Avenue THALES – 83700 ST RAPHAEL), par fax (04 94 17 04 54) ou par mail ([contact@expertise.com](mailto:contact@expertise.com)).

AGP s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.